

Conditions générales de vente FLYTECH (Global Network SRL)



La signature du devis, l'envoi d'un bon de commande ou tout autre support faisant état d'une commande auprès du prestataire vaut acceptation des conditions générales de vente ci-après exposées et expressément mentionnées sur le site Internet de FLYTECH (par Global Network SRL)..

1. Objet du contrat

Le présent contrat définit les Conditions Générales de Ventes dans lesquelles le prestataire, FLYTECH (par Global Network SRL), s'engage à réaliser pour le client les prestations de prises de vues aériennes, photos et vidéos décrites dans les Conditions particulières spécifiées dans le devis.

2. Conditions d'exécution des prestations

2.1 Obligations générales des parties

2.1.1 Le client s'engage à apporter les données et les renseignements dont la communication est jugée utile par le prestataire pour l'exécution du contrat dans les délais prévus et en toute sécurité.

2.1.2 FLYTECH (par Global Network SRL) s'engage à fournir au client un ensemble de compétences spécifiques en matière de prises de vues aériennes.

2.2 Désignation d'un responsable de projet

Afin d'assurer les échanges d'informations et d'instructions techniques nécessaires à la réalisation de la production audiovisuelle ainsi qu'à la sécurité de la mission, le client et le prestataire désignent tous deux un responsable de projet en vue de la coordination indispensable entre les deux parties.

2.3 Exécution des prises de vues aériennes.

La mission est exécutée par le personnel du prestataire qui détermine la composition de l'équipe de travail, l'organisation des tâches et qui assure l'encadrement, la direction et le contrôle des collaborateurs et sous-traitants.

Le client s'engage à mettre à la disposition de FLYTECH (par Global Network SRL) tous les documents, éléments d'information et moyens techniques nécessaires à la réalisation des productions définies dans les conditions particulières.

Le télé-pilote est le seul à juger de la faisabilité de la prestation de services.

Si, pour des raisons météorologiques (vent fort, intempérie, nuit, ...), des raisons de sécurité (survol de population ou d'animaux, éloignement du drone par rapport à son télépilote [en fonction du scénario], espacement avec le construit, ...), la prestation de services ne peut être exécutée, le Client ne pourra en aucun cas se prévaloir d'une inexécution du contrat et par conséquent se prévaloir de quelconque dédommagement. Si les conditions ne sont pas réunies pour une réalisation de la prestation conformément à la législation en vigueur, les deux parties devront convenir d'une date ultérieure pour l'exécution, en tenant compte des impératifs des délais de demandes de survol des autorités compétentes (DGTA, tour de contrôle, police, ...).

Dans le cas où la prestation ne peut être reportée ultérieurement, elle n'est pas facturée au client, seul l'acompte est encaissé par le prestataire.

Dans le cas où le Client et/ou ses représentants souhaitent se trouver à proximité des opérateurs afin de contrôler les images, ceux-ci sont placés sous le contrôle du télé-pilote jusqu'à la fin de la réalisation de la prestation. Dans ce cas un formulaire de reconnaissance de prise en compte des conditions, règles et danger de la mission devra au préalable être signé par le client et/ou ses représentants avant leurs présences dans l'aire de sécurité aménagée par FLYTECH (par Global Network SRL) pour la réalisation de la prestation de services.

Si pour les besoins de l'image, selon les besoins du client, des personnes doivent se trouver à une distance horizontale de moins de 30 mètres du drone, ceux-ci devront avoir signé un formulaire de reconnaissance de prise en compte des conditions, règles et danger de la mission avant le début des prises de vues.

Le client prend à sa charge l'assurance de tous risques et tous dommages directs ou indirects pouvant affecter l'ensemble desdits matériels et installations et déclare qu'il est et sera, pendant toute la durée des présentes, couvert par toutes polices d'assurances conformes aux usages en la matière, notamment au regard de sa responsabilité civile à l'égard des tiers.

2.4. Annulation du projet

L'annulation d'une prestation doit être faite par mail à l'adresse suivante: info@fly-tech.be au moins 10 jours calendrier avant le début de la prestation.

Toute commande acceptée et annulée sans respect d'un préavis de 10 jours calendrier avant l'exécution du projet commandé sera facturée à 100 %.

L'annulation d'une prestation respectant un préavis de 10 jours calendrier avant l'exécution de la mission ne donne pas droit au remboursement de l'acompte.

2.5. Validation du projet

Dans le cas de prises de vues aériennes le client dispose de

Conditions générales de vente FLYTECH (Global Network SRL)

10 jours ouvrables pour faire part des modifications attendues à compter de la livraison des fichiers liés à l'exécution de la prestation. Passé ce délai et sans retour de la part du client, le projet sera considéré comme validé et sera facturé selon les conditions prévues dans le contrat.

3. Prix

Le prix, correspondant aux prestations, objet du présent contrat, est détaillé dans un devis remis au client. Ce devis fera effet de bon de commande lorsque le client l'aura retourné signé avec la mention « Bon pour accord ».

4. Modalités de paiement

Le règlement des prestations s'effectuera de la manière suivante :

30 % à la commande, le solde étant à effectuer au comptant à la livraison de la prestation.

Toutefois, dans le cas d'un dossier s'étalant sur une période de plusieurs mois, les factures seront émises selon un échéancier qui sera négocié entre le client et le prestataire et qui sera précisé dans les Conditions particulières.

Pour toute demande de vol nécessitant une demande de dérogation aux règles de l'air auprès des autorités compétentes (DGTA, ...), une facture sera émise avant ladite demande et sera réglée au comptant. La demande ne sera envoyée au service concerné qu'après réception du montant total de la facture. Par ailleurs, un refus de la demande des autorités compétentes n'implique en rien le remboursement de la prestation et donc de la facture.

En outre, dans le cas où une facture ne serait pas réglée à 7 jours calendrier, date de ladite facture, le prestataire sera habilité à suspendre l'exécution des travaux prévus par les présentes jusqu'au règlement de ladite facture, sans que cette suspension puisse être considérée comme une résiliation du présent contrat du fait du prestataire.

Les paiements sont effectués par virement à l'ordre de FLYTECH (par Global Network SRL).

Des pénalités de retard de paiement sont appliquées dans le cas où les sommes dues sont versées après la date de paiement figurant sur la facture lorsque le versement intervient au-delà du délai fixé par les présentes conditions générales.

Tout retard de paiement entraînera une majoration, de plein droit et sans mise en demeure préalable de 12 % l'an, augmentée d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 17%, avec un minimum de 75€. Outre cet intérêt, le montant de nos factures pourra également être majoré de 12,50€ pour un courrier envoyé et de 25€ pour le déplacement d'une personne. Les dépenses de justice et les éventuels frais de défense seront en outre à charge du débiteur.

5. Livraison de la prestation de services

La livraison de la prestation de services, à savoir des fichiers images, vidéos et/ou rapports techniques sera effectuée au Client envoyé directement par serveur sur Internet.

En fonction de la prestation de services commandée, le Client prendra possession des fichiers réalisés au plus tard 15 jours ouvrables à dater de la réalisation, sauf en cas de demande de post-production complexe et/ou nécessitant une expertise technique ou cas de force majeure.

FLYTECH (par Global Network SRL) s'engage par les présentes à une simple obligation de moyen quant au respect des dates de livraison.

Toute modification de la prestation de services fera l'objet d'un scope change et/ou d'un décompte. Celui-ci devra être accepté par l'ensemble des parties avant exécution. Par ailleurs, toute heure d'attente pour des raisons qui ne sont pas imputables à FLYTECH (par Global Network SRL) seront facturées au taux horaire de base.

Toutefois, les retards éventuels qui pourraient être imputables à FLYTECH (par Global Network SRL) tenant notamment aux conditions météorologiques ne donneront pas droit au client d'annuler ou de refuser la conception et l'exécution du projet ou des prestations désignées sur ce document et n'ouvriront pas droit à dommages et intérêts.

La livraison du projet ou des prestations désignées sur ce document ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers FLYTECH (par Global Network SRL), et quelle qu'en soit la cause.

6. Limite de responsabilités des études en assistance technique

FLYTECH (par Global Network SRL) s'engage à apporter tous ses soins, conformément aux usages et règles de l'art de la profession, à l'exécution des études qui lui sont confiées. Ces études doivent répondre en tout point au cahier des charges de référence fourni par le client et aux évolutions demandées. Toute modification du cahier des charges fera l'objet d'un scope change et/ou d'un décompte. Celui-ci devra être accepté par l'ensemble des parties avant exécution. En cas de défaillance et pour assurer le maintien de la qualité, FLYTECH (par Global Network SRL) s'engage vis-à-vis du client à reprendre à ses frais ses études et corriger toute erreur reconnue de son fait au cours du mois qui suit la livraison. Aucune autre garantie n'est accordée au client, auquel incombe l'obligation de formuler clairement ses besoins. Si les livraisons fournies par FLYTECH (par Global Network SRL) apparaissent inexactes, il appartiendra au client de procéder lui-même à toutes vérifications de la vraisemblance ou de la cohérence des résultats obtenus. Toutefois, si certaines

Conditions générales de vente FLYTECH (Global Network SRL)

conceptions fournies par FLYTECH (par Global Network SRL). sont reconnues comme étant défectueuses, sans que les vérifications effectuées par le client n'aient pu remédier à ce caractère défectueux, et si la preuve est établie que cette défectuosité est imputable à FLYTECH (par Global Network SRL) et a causé un préjudice quelconque au client, la responsabilité de FLYTECH (par Global Network SRL) sera limitée au remboursement des règlements effectués par le client pour la partie des études où s'est révélée la défectuosité. Toute contestation devra être formulée dans les 15 jours calendrier suivant la remise des travaux, par courrier recommandé avec accusé de réception. La responsabilité de FLYTECH (par Global Network SRL) n'est pas engagée pour retard ou défaillance tenant à un cas de force majeure ou à un événement échappant au contrôle de FLYTECH (par Global Network SRL), ou encore résultant du fait du client.

7. Assurances

FLYTECH (par Global Network SRL) s'engage à souscrire les assurances nécessaires à la couverture de sa responsabilité civile du fait des dommages corporels, matériels et immatériels directs dont il serait rendu responsable. Par dommages, il faut entendre les dommages de toute nature que lui-même, son personnel, viendraient à causer directement au client, au personnel du client ou à des tiers.

FLYTECH (par Global Network SRL) s'engage à maintenir ces garanties pendant toute la durée d'exécution du contrat et à en justifier sur demande du client.

8. Propriété intellectuelle

Droit à l'image

Lors de la réalisation de la prestation de services, pour toute prise de vues engageant une personne physique identifiable, le Client devra fournir à FLYTECH (par Global Network SRL) une autorisation exprès et sans équivoque de la part de la personne filmée avant la réalisation de la prestation. Ce document sera réputé exact et FLYTECH (par Global Network SRL) ne sera pas tenu de vérifier son exactitude ou son authenticité.

Le Client devra remettre à FLYTECH (par Global Network SRL), préalablement à l'exécution de la prestation de services, l'autorisation exprès du propriétaire des lieux de la mission (propriétaire terrain, propriétaire bâtiments...). Ces documents sont réputés exacts et FLYTECH ne sera pas tenu de vérifier leur exactitude ou l'authenticité.

FLYTECH ne pourra être tenu pour responsable de l'utilisation par le Client des images filmées ou réalisées pour son compte par FLYTECH

Le Client est seul responsable des conséquences juridiques et financières attachées à l'utilisation qu'il fait des prises de vues réalisées.

Droit d'auteur

Les prises de vue de FLYTECH (par Global Network SRL) sont des œuvres originales protégées par la législation sur la propriété intellectuelle. L'acquisition des images de FLYTECH (par Global Network SRL) sur support graphique ou numérique, n'entraîne pas transfert au profit de l'acquéreur des droits exclusifs de propriété qui y sont attachés.

En contrepartie du versement intégral de sa rémunération, FLYTECH (par Global Network SRL) cède au client, les droits d'exploitation sur les productions réalisées dans le cadre du présent accord.

Les droits d'exploitation comprennent le droit de reproduction et le droit de représentation.

Le droit de reproduction comporte notamment :

- Le droit de fixer, faire fixer, reproduire, faire reproduire, ou d'enregistrer, de faire enregistrer par tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour, sur tous supports, les productions réalisées en tous formats.
- Le droit d'établir et de faire établir, en tel nombre qu'il plaira au client, tous originaux, doubles ou copies des productions réalisées, sur tous supports, notamment vidéo ou autres inconnus à ce jour, en tous formats et par tous procédés connus ou inconnus à ce jour.
- Le droit de mettre ou faire mettre les productions réalisées à disposition du public par tous procédés connus ou inconnus et notamment via Internet et tous procédés d'exploitation en ligne, téléphoniques, informatiques.
- Le droit d'utiliser et d'autoriser un tiers quelconque à utiliser les productions réalisées.

Le droit de représentation comporte notamment :

- Le droit de diffuser les productions réalisées en intégralité ou par extraits, sur tous réseaux et dans tous systèmes numériques actuels ou futurs, destinés au public et notamment par tous procédés inhérents à ce mode d'exploitation.
- Le droit de diffuser les productions réalisées, en totalité ou par extraits, et notamment dans le cadre de l'ensemble des actions de communication et des services et/ou activités du client, par quelque média, sur quelque support que ce soit et en tout lieu.

Le client accorde à FLYTECH (par Global Network SRL) le droit d'utiliser à des fins publicitaires ou promotionnelles des extraits d'éléments photographiés ou filmés par FLYTECH pour le Client. FLYTECH (par Global Network SRL) garantit au client l'exercice paisible des droits cédés au titre du contrat signé entre les deux parties.

Conditions générales de vente FLYTECH (Global Network SRL)

RGPD

FLYTECH (par Global Network SRL) (chemin des carriers 28, 1370 Saint-Remy-Geest) est le responsable du traitement des données personnelles collectées sur le Bon de commande. Ces données sont traitées afin d'exécuter le contrat conclu. Ce traitement est fondé sur les articles 6.1,b) et f) (fourniture et amélioration des services convenus) RGPD (Règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016). Le délégué à la protection des données est joignable à l'adresse email : info@fly-tech.be Les données seront conservées pour toute la durée de l'exécution du contrat conclu avec le client et pour la période nécessaire pour permettre à FLYTECH (par Global Network SRL) de fournir la garantie légale ou conventionnelle et de respecter ses obligations comptables et fiscales. Ce délai sera prolongé pour la gestion d'un éventuel litige avec le Client. Le client (ou le signataire délégué) a le droit de demander l'accès à ses données à caractère personnel, la rectification des données qui sont inexactes ou incomplètes, l'effacement des données dans les conditions fixées à l'article 17 du RGPD (droit à l'oubli) ou une limitation du traitement dans les conditions fixées à l'article 18 du RGPD. Le client peut également s'opposer au traitement de ses données à caractère personnel dans les conditions fixées à l'article 21 du RGPD et a le droit de demander une copie de ses données pour les transmettre à un autre responsable de traitement (droit à la portabilité des données). Toute demande est à adresser par email : info@fly-tech.be Le client (ou signataire) dispose du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. En Belgique, l'autorité de contrôle est la Commission de la protection de la vie privée (« Autorité de protection des données » à partir du 25 mai 2018).

9. Conservation de la production audiovisuelle et de ses Rushes

Le prestataire s'engage à conserver les fichiers livrables pendant une durée de 6 mois calendrier à compter de la date de facture.

Le prestataire s'engage à conserver les rushes du client ayant servis au montage de sa production audiovisuelle pour une durée d'un mois à compter de la date de facture du projet. Au-delà, les rushes seront détruits. Le client peut toutefois demander à les récupérer par une demande écrite, les coûts de mise à dispositions étant à sa charge.

10. Responsabilité

FLYTECH s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la

fourniture de prestations de qualité. FLYTECH (par Global Network SRL) ne répond que d'une obligation de moyens. La responsabilité du prestataire ne pourra être engagée qu'en cas de faute de sa part.

11. Résiliation

En cas de manquement par l'une des parties à l'une de ses obligations au titre des présentes, non réparé dans un délai de trente jours calendrier à compter de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant les manquements et adressée par l'autre partie, cette dernière pourra faire valoir la résiliation du contrat sous réserve de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre le cas échéant.

12. Confidentialité - Références

Le prestataire et le client s'engagent, l'un et l'autre, à préserver le caractère strictement confidentiel de toutes informations et de tous documents internes obtenus ou échangés dans le cadre du contrat et de son exécution.

Le client doit plus particulièrement respecter le savoir-faire du prestataire et le prestataire doit considérer comme confidentielles toutes les informations transmises par le client dans le cadre de l'exécution des présentes.

Le prestataire pourra librement faire figurer le nom du client, ainsi que son logo sur une liste de références.

13. Intégralité du contrat

Le présent contrat ainsi que les conditions particulières expriment l'intégralité des obligations des parties, à l'exclusion de tous autres documents, contrats ou échanges de lettres antérieurs à la signature des conditions particulières.

14. Loi applicable - Litiges

Le présent contrat est régi par le droit belge.